Décision 07-D-05 du 21 février 2007

relative à des pratiques mises en œuvre par l'Union française des orthoprothésistes (UFOP) sur le marché de la fourniture d'orthoprothèses

Posted on: 09 mars 2007 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Dispositif(s)	Injonction de publication Pratique établie Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	Union française des orthoprothésistes (UFOP),

Lire

le texte intégral de la décision
195.36 Ko